



# Projet de territoire

## *Petites villes de demain*

## et *Opération de revitalisation*

## *de territoire*

---

### 3. Orientations stratégiques et plan d'actions



## Table des matières

|     |  |   |
|-----|--|---|
| I.  | Les orientations stratégiques et les axes opérationnels.....   | 3 |
| A.  | Orientation 1 : Instaurer une image positive de Valsershône et de son centre-ville.....                    | 4 |
| B.  | Orientation 2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône .....                              | 4 |
| C.  | Orientation 3 : Dynamiser et diversifier l'économie.....   | 4 |
| D.  | Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique ..... | 5 |
| E.  | Orientation 5 : Développer les solidarités à l'échelle du territoire.....                                  | 6 |
| II. | Plan d'actions .....   | 7 |

## I. Les orientations stratégiques et les axes opérationnels

Le Pays Bellegardien a défini par le passé des grandes orientations au sein de ses documents stratégiques tels que le « Projet de territoire Pays bellegardien 2040 » adopté en 2016, le SCoT adopté fin 2020 ainsi que le PLUi-H adopté fin 2021. Préalablement, les communes déléguées de la future commune nouvelle de Valserhône s'étaient dotées d'un « Projet stratégique de développement du pôle Bellegarde – Châtillon – Lancrans » dénommé « Grand Bellegarde 2030 ». Dans le mandat 2014-2020, la CCPB a élaboré un schéma de développement touristique et de loisirs ambitieux et développé sa marque « Terre Valserine, purement Jura », a étudié un schéma de développement économique et approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial.

Par ailleurs, le Grand Genève a développé sa propre stratégie d'aménagement et de développement, dans les Projets d'agglomération successifs.

Ce projet de territoire, projet de revitalisation, s'appuie sur les bases solides posées par ces grandes stratégies territoriales, en les adaptant aux contextes du programme *Petites villes de demain* et à l'*Opération de revitalisation de territoire (ORT)*, dont la philosophie première est la redynamisation des centres-villes, au service du développement d'un bassin de vie.

Les cinq orientations stratégiques ont donc été établies dans le but de répondre à la fois aux grandes problématiques actuelles pointées par le diagnostic, mais également aux grands enjeux de demain.

Les principales faiblesses relevées dans le diagnostic sont :

- Une hausse de la vacance de logement, présence de logements indignes et de copropriétés potentiellement dégradées,
- La présence de friches urbaines bâties et non bâties ;
- La forte présence de la voiture en centre-ville et le faible usage des modes actifs (piétons, vélo...);
- Une certaine déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, locaux commerciaux vacants, diminution des achats dans la zone de chalandise du centre-ville ;
- La situation transfrontalière est un facteur de richesse mais aussi de fragilité par la concurrence qu'elle fait peser sur certains secteurs (emploi, prix des logements...).
- Un déficit d'image et d'attractivité dû en partie à l'image d'une ville polluée à cause de ses industries.

Les grands enjeux auxquels ce projet de territoire/revitalisation tente de répondre sont :

- La lutte contre le changement climatique et transition écologique (biodiversité, énergies, préservation ressources en eau...);
- L'adaptation au changement climatique face aux risques qu'il fait peser sur les bâtiments, les populations et l'environnement ;
- La lutte contre la désertification médicale ;
- Le maintien de la qualité des services publics ;
- Le maintien de la cohésion sociale ;
- La diversification de l'économie ;
- L'augmentation de l'attractivité du territoire.

## A. Orientation 1 : Instauration d'une image positive de Valserhône et de son centre-ville

La première orientation vise à engager des actions, autour de trois axes, dans le but de doter la commune nouvelle d'une image positive. Ce renouvellement d'image a pour objectif d'attirer sur le territoire certaines cibles dont celui-ci a un besoin prégnant. Il s'agit des entreprises, des professionnels de santé, des chalandes dans le centre-ville, de nouveaux habitants, des touristes mais l'enjeu est aussi d'essayer de conserver les actifs résidents au sein de notre bassin d'emploi. Il s'agira aussi de communiquer différemment auprès de la population et du tissu économique et social.

| Axes  |
|---|
| Axe 1. A : Approfondir la connaissance de la notoriété et l'image de la commune   |
| Axe 1.B : Communiquer de manière cohérente et positive afin d'attirer des entreprises, des professionnels de santé, des chalandes dans le centre-ville, de futurs habitants, des touristes et conserver nos actifs résidents au sein de notre bassin d'emploi |
| Axe 1.C : Faire connaître les projets du territoire   |

## B. Orientation 2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône

La seconde orientation vise à engager des actions, autour de six axes, dans le but de donner un nouvel élan au centre-ville de la commune, cœur du bassin de vie valserhônais, situé dans la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valsérine. Ses objectifs sont de donner envie aux habitants de revenir habiter, flâner, acheter dans le centre-ville, mais également aux visiteurs de s'y arrêter, qu'ils soient en voiture ou en correspondance au sein du pôle d'échanges multimodal, ainsi qu'à des touristes d'y passer un moment agréable. Ce centre-ville possède de nombreux atouts, dont la mise en valeur, associée à des évolutions de ses espaces et bâtiments publics, permettra de créer un attrait nouveau.

| Axes   |
|--|
| Axe 2.A : Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique |
| Axe 2.B : Requalifier les espaces publics pour répondre aux besoins et aspirations actuels   |
| Axe 2.C : Valoriser le patrimoine bâti historique  |
| Axe 2.D : Recréer un lien entre la ville et ses gares  |
| Axe 2.E : Renforcer la vie et les animations en centre-ville   |

## C. Orientation 3 : Dynamiser et diversifier l'économie

La troisième orientation vise à faire évoluer l'économie du territoire, en prenant en compte les projets à venir. En effet, le village de marques est actuellement en construction et devrait ouvrir ses portes en 2024. Il s'agit donc pour les collectivités d'accompagner cette ouverture mais aussi de créer un maximum de liens avec le territoire, afin que les visiteurs du village de marques soient incités à découvrir notamment le centre-ville de Valserhône (à Bellegarde-sur-Valsérine) et les points d'intérêt touristique du territoire. En sus de cette évolution économique et commerciale profonde à venir du territoire, apportant 500 emplois créés, les collectivités travaillent sur la redynamisation du centre-ville de Valserhône, notamment au niveau commercial, mais également au niveau des conditions d'accueil des entreprises et des touristes. L'enjeu étant que la commune redevienne

attractive pour des créateurs d'entreprises et agréables pour les touristes et habitants souhaitant réaliser des achats en centre-ville. De plus, un des axes du schéma de développement économique du Pays Bellegardien est la création d'une filière sport-outdoor loisirs bien-être, en lien avec le futur village de marques. Enfin, la mise en place d'une filière d'économie circulaire figure également dans le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Bellegardien approuvé en 2020 et la démarche engagée a été labélisée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique.

| Axes   |
|--|
| Axe 3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville  |
| Axe 3.B : Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor                  |
| Axe 3.C : Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées |
| Axe 3.D : Développer l'économie circulaire   |
| Axe 3.E : Rendre plus attractif le territoire auprès des touristes   |

#### D. Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique

La quatrième orientation vise à mettre en œuvre des actions en lien avec la transition écologique dans un grand nombre de domaines : mobilité, habitat, eau et assainissement, production et réduction des consommations d'énergie, urbanisme densifié au sein des friches et en renouvellement sur la ville existante. Si les actions citées précédemment visent, entre autre, à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique, des actions seront également réalisées afin d'adapter le territoire à cette menace qui se fait de plus en plus offensive. Dans ce domaine de la transition écologique aux facettes multiples, la Commune de Valserhône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien vont engager des actions en interne pour la transition écologique.

| Axes   |
|--|
| Axe 4.A : Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances |
| Axe 4.B : Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements  |
| Axe 4.C : Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie                               |
| Axe 4.D : Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains   |
| Axe 4.E : Adapter le territoire au changement climatique   |
| Axe 4.F : Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement                                      |
| Axe 4.G : Une collectivité exemplaire  |

## E. Orientation 5 : Développer les solidarités à l'échelle du territoire

La cinquième orientation vise à poursuivre le développement des solidarités de toute nature au bénéfice des 22 000 habitants du Pays bellegardien, mais également aux 30 000 habitants du bassin de vie valserhônais. Certains équipements publics structurants, en cours de construction ou en projet, visent à accroître l'offre de services pour cette population. De plus, les collectivités engagent des actions afin de développer la formation et l'insertion professionnelle. Des actions visant à tisser des liens intergénérationnels sont aussi entreprises. D'autre part, la Commune de Valsershône travaille sur la mise en place d'un budget participatif afin que les citoyens puissent plus être impliqués dans la décision publique.

Enfin, la Commune de Valsershône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien poursuivront leurs démarches en vue de l'évolution du zonage des politiques de l'habitat de Valsershône, dans le but d'attirer des investisseurs pour construire des logements (sociaux, intermédiaires, privés).

| Axes   |
|--|
| Axe 5.A : Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie    |
| Axe 5.B : Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi                 |
| Axe 5.C : Améliorer la qualité de vie et d'accessibilité aux services pour tous les âges |
| Axe 5.D : Permettre aux citoyens de choisir des projets publics                          |
| Axe 5.E : Faire évoluer le zonage des politiques de l'habitat de Valsershône             |

## II. Plan d'actions

Le plan d'actions de l'Opération de revitalisation de territoire est composé de 87 actions réparties en 25 axes opérationnels, déclinant ainsi les 5 orientations stratégiques. Spatialement, les actions se situent au sein mais également au-delà des deux secteurs d'intervention de l'ORT.

### Orientation 1 : Instaurer une image positive de Valserhône et de son centre-ville

| Axes   | Actions  | Maître(s) d'ouvrage                               |
|--|--|---|
| Axe 1. A : Approfondir la connaissance de la notoriété et l'image de la commune  | 1) Réaliser une étude sur l'attractivité globale de la commune (image et notoriété)  | Commune de Valserhône                             |
| Axe 1.B : Communiquer de manière cohérente et positive afin d'attirer des entreprises, chaland dans le centre-ville, de futurs habitants, des touristes et conserver nos actifs résidents au sein de notre bassin d'emploi | 2) Mettre en place un groupe de travail communication réunissant la commune de Valserhône, la CCPB et l'Office de tourisme Terre Valserine afin d'améliorer la coopération sur le fond et la forme   | Commune de Valserhône, CCPB et Office de tourisme |
|  | 3) Mettre en place un plan de marketing territorial multi-domaines afin de porter une image cohérente, renouvelée et positive du territoire afin d'attirer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des entreprises dans et hors centre-ville</li> <li>• des chalands dans le centre-ville</li> <li>• de nouveaux habitants</li> <li>• des actifs résidents pour travailler sur le territoire d'habitation</li> <li>• des touristes ...</li> </ul> | Commune de Valserhône et CCPB                     |
|  | 4) Mettre en place un réseau d'ambassadeurs du territoire  | Commune de Valserhône et/ou CCPB                  |
| Axe 1.C : Faire connaître les projets du territoire  | 5) Mettre en place une communication sur l'avancée des projets, par exemple par le biais d'un suivi « en temps réel » (sites internet, réseaux...)   | Commune de Valserhône et CCPB                     |

## Orientation 2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône

| Axes  | Actions   | Maître(s) d'ouvrage                |
|---|---|------------------------------------|
| Axe 2.A :<br>Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique | 6) Mener une étude pré-opérationnelle habitat sur les thématiques de la vacance, de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et des copropriétés, en vue de définir le ou les dispositifs programmés adéquats pour traiter ces enjeux | Commune de Valserhône et/ou CCPB   |
|   | 7) Etudier une évolution de la taxe d'habitation sur les logements vacants  | Commune de Valserhône              |
|   | 8) Réaliser un plan d'information des propriétaires sur les dispositifs existants d'accompagnement et aides financières pour rénover, adapter et remettre en location les logements vacants   | Commune de Valserhône et CCPB      |
|   | 9) Poursuivre le plan de subvention à la réhabilitation des façades   | Commune de Valserhône              |
| Axe 2.B :<br>Requalifier les espaces publics pour répondre aux besoins et aspirations actuels   | 10) Réaliser un plan-guide établissant une stratégie de long terme sur l'ensemble du centre-ville élargi de Bellegarde (périmètre allant du Rhône jusqu'aux voies SNCF), en s'appuyant sur les études déjà existantes                       | Commune de Valserhône              |
|   | 11) Poursuivre l'aménagement des berges du Rhône  | Commune de Valserhône              |
| Axe 2.C :<br>Valoriser le patrimoine bâti historique  | 12) Définir une fonction et préserver les bâtiments relevant du patrimoine remarquable et historique tels que l'ancienne salle des visites des douanes, l'ancien buffet de la gare et l'ancien collège Louis Dumont                         | Commune de Valserhône              |
| Axe 2.D :<br>Recréer un lien entre la ville et ses gares  | Inclure dans le plan-guide du centre-ville un axe dédié à l'objectif de création de lien entre le pôle d'échanges multimodal et la ville<br>> intégré dans fiche action 10 plan-guide   | Commune de Valserhône              |
|   | 13) Réaliser un plan d'action pour faciliter et inciter à la découverte des atouts du centre-ville pour les visiteurs en escale au pôle d'échanges multimodal (signalétique, retour consignes en gare, conciergerie...)                     | Commune de Valserhône              |
|   | 14) Relancer les visites touristiques du centre-ville, incluant le domaine ferroviaire en ciblant particulièrement la population  | Office de tourisme Terre Valserine |
|   | 15) Accompagner la création d'un café culturel dans l'ancienne maison PLM : projet MIX  | Commune de Valserhône et la CCPB   |



| Axes  | Actions  | Maître(s) d'ouvrage   |
|---|--|-----------------------|
|   | 16) Inciter aux déplacements par modes doux, en faisant mieux connaître les cheminements piétons descendant du quartier Beauséjour, entre autres, vers le pôle d'échanges multimodal | Commune de Valserhône |
| Axe 2.E :<br>Renforcer la vie et les animations en centre-ville | 17) Inciter les acteurs du territoire à programmer plus d'événements en centre-ville pour permettre une animation plus régulière   | Commune de Valserhône |
|   | 18) Réfléchir sur la création d'un nouveau marché au sein du groupe foire et marché  | Commune de Valserhône |
|   | 19) Utiliser les food-trucks comme élément d'animation du centre-ville (sur des emplacements permanents, pour une offre de restauration différente de celle existante)               | Commune de Valserhône |

### Orientation 3 : Dynamiser et diversifier l'économie

| Axes   | Actions   | Maître(s) d'ouvrage              |
|--|---|----------------------------------|
| Axe 3.A :<br>Revitaliser le commerce de centre-ville | 20) Revendre et/ou mettre en location les trois locaux commerciaux en possession de la commune rue de la République   | Commune de Valserhône            |
|  | 21) Etudier l'instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial   | Commune de Valserhône            |
|  | 22) Etudier l'instauration d'une aide à l'aménagement des commerces du centre-ville   | Commune de Valserhône et/ou CCPB |
|  | 23) Mettre en place un plan de soutien aux commerces par l'action de la manager de centre-ville, en : <ul style="list-style-type: none"> <li>informant les artisans et commerçants les aides existantes (financières, accompagnement), sur l'actualité locale et sur les évolutions réglementaires ;</li> <li>renouant un lien pérenne et de confiance avec les commerçants et leurs unions commerciales ;</li> <li>comprenant leurs points de blocage et leurs attentes ;</li> <li>les accompagnant dans leur changement de pratique (horaires, accueil, digitalisation) ;</li> <li>les orientant vers les bons interlocuteurs publics et privés.</li> </ul> | Commune de Valserhône            |
|  | 24) Mettre en place un plan de lutte contre la vacance commerciale  | Commune de Valserhône            |
|  | 25) Engager la réflexion sur la création d'une charte des enseignes en cohérence avec le futur règlement local de publicité intercommunal   | Commune de Valserhône et/ou CCPB |

| Axes   | Actions   | Maître(s) d'ouvrage                           |
|--|---|---|
|  | 26) Mener une étude sur la signalétique générale (accès à la commune, aux commerces, aux stationnements, équipements touristiques, gare...) ainsi que sur les circulations routière et piétonne du centre-ville   | Commune de Valserhône                         |
|  | 27) Mener une réflexion afin de faire élever le niveau de gamme de la rue Lafayette, en conservant sa vocation en lien avec la restauration   | Commune de Valserhône                         |
| Axe 3.B : Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor                  | 28) Réactualiser le schéma de développement économique du Pays Bellegardien   | CCPB  |
|  | 29) Créer une nouvelle zone d'activité économique au lieu-dit la Plaine (acquisition foncière et aménagement)   | CCPB  |
|  | 30) Etudier la requalification des voiries de la ZA des Echarmasses : améliorations de l'accessibilité douce et des aménagements paysagers, réfection des couches de roulement des voiries principalement   | Commune de Valserhône et/ou CCPB              |
|  | 31) Travailler, au sein du groupe commerce, l'amélioration des liens commerces/ évènements sportifs, associatifs et culturels afin que les visiteurs des évènements soient incités à consommer dans le centre-ville   | Commune de Valserhône                         |
|  | 32) Développer des services aux entreprises et aux salariés : création d'une conciergerie d'entreprise par exemple  | CCPB  |
|  | 33) Mettre en place la filière économique sport-outdoor loisirs-bien-être   | CCPB  |
| Axe 3.C : Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées | 34) Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village de marques au sein du centre-ville, ses commerces et ses restaurants  | Commune de Valserhône et la CCPB              |
|  | 35) Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village de marques au sein des points d'intérêt touristiques du territoire  | Commune de Valserhône et l'office de tourisme |
|  | 36) Mettre en œuvre la convention concernant le recrutement du futur personnel du village de marques  | CCPB  |
|  | 37) Intégrer le village de marques dans les réseaux de transport en commun et de mobilité douce   | Commune de Valserhône et la CCPB              |
|  | 38) Traiter l'entrée de ville depuis l'autoroute vers le village de marques de manière paysagère, qualitative et démonstrative du territoire  | Commune de Valserhône                         |
| Axe 3.D : Développer l'économie circulaire   | 39) Mettre en œuvre différentes actions liées à l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion territoriale des bio-déchets</li> <li>• Développement du compostage</li> <li>• Création d'une ou plusieurs filières (matériaux du BTP etc.)</li> </ul> | CCPB  |

| Axes  | Actions  | Maître(s) d'ouvrage                           |
|---|--|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérimentation « Entrez dans la boucle »</li> </ul>  |   |
| Axe 3.E :<br>Rendre le territoire plus attractif auprès des touristes | 40) Requalifier le bâtiment de l'Office de Tourisme  | CCPB  |
|   | 41) Améliorer la qualité de l'accueil touristique en requalifiant les délaissés routiers d'entrée du territoire et les entrées des parkings et accès aux sites touristiques phares : <ul style="list-style-type: none"> <li>Requalification des aires de repos le long de l'axe département RD 1084</li> <li>Gestion du stationnement, sécurisation des piétons, mise en place d'une signalétique directionnelle et d'information homogène, mise en place de services en lien avec la gestion des déchets sur les sites majeurs</li> </ul> | Département de l'Ain et Commune de Valserhône |
|   | 42) Créer un réseau cyclable touristique et le connecter aux voies cyclables majeures (via Rhôna et via Valserina)   | Office de tourisme Terre Valserine            |
|   | 43) Créer de nouveaux parcours d'orientation à Valserhône  | Office de tourisme Terre Valserine            |
|   | 44) Aménager un sentier d'interprétation entre la base d'aviron Arlod et le belvédère des Lades (nature, présence de l'industrie, histoire de présence humaine préhistorique etc.) en tant que nouveau point d'intérêt touristique d'importance  | Office de tourisme Terre Valserine            |

#### Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique

| Axes  | Actions  | Maître(s) d'ouvrage           |
|---|--|-------------------------------|
| Axe 4.A :<br>Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances | 45) Adapter le service de transport urbain Mobivals (horaires, arrêt, fréquence...)  | Commune de Valserhône         |
|   | 46) Mener un travail en vue d'augmenter la cadence du Léman express et TER en direction de Genève                          | Commune de Valserhône         |
|   | 47) Elaborer puis mettre-en-œuvre le schéma de mobilités actives par l'aménagement de voies cyclables et autres modes doux | CCPB et commune de Valserhône |
|   | 48) Poursuivre le déploiement des stationnements vélos   | Commune de Valserhône         |
|   | 49) Terminer la mise aux normes d'accessibilité les arrêts de bus urbains  | Commune de Valserhône         |

| Axes  | Actions   | Maître(s) d'ouvrage  |
|---|---|--|
|   | 50) Renforcer la communication sur l'offre existante de transports en commun urbains et interurbains  | Commune de Valsershône et CCPB                                 |
|   | 51) Réaliser l'étude de faisabilité d'un transport par câble à partir du pôle d'échanges multimodal de Valsershône  | Commune de Valsershône   |
|   | 52) Mener une réflexion sur les aménagements urbains des hauts de Bellegarde  | Commune de Valsershône   |
| Axe 4.B :<br>Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements                            | 53) Poursuivre la participation au service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)  | CCPB   |
|   | 54) Mener une réflexion pour la pérennisation du Bonus performance énergétique et de la Prime de chauffage propre   | CCPB   |
|   | 55) Massifier la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de Valsershône (notamment via le programme Musinens 2030)                                | Dynacité et commune de Valsershône                             |
| Axe 4.C :<br>Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie | 56) Etudier l'opportunité de la création d'une station Gaz Naturel Véhicule/ hydrogène  | CCPB   |
|   | 57) Accompagner la promotion de la filière/ des projets d'énergies partagées  | CCPB   |
|   | 58) Installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur une friche industrielle polluée (Arlod)   | Solarhona (filiale de la CNR)                                  |
|   | 59) Développer un réseau urbain de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR  | Nouvelle société à créer par Valsershône, Dalkia et la SEM LEA |
|   | 60) Mettre en œuvre un programme de sensibilisation de la population aux bons gestes à adopter en matière d'économie d'énergie                                | CCPB   |
| Axe 4.D :<br>Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains                     | 61) Etudier la requalification et mobiliser le fonds vert sur les friches de la rue de Savoie   | Commune de Valsershône et la CCPB                              |
|   | 62) Acquérir le foncier de la friche SCNF en vue de la requalifier et de permettre la réalisation d'une opération mixte habitat-activités                     | Commune de Valsershône   |
|   | 63) Aménager un quartier durable en extension du quartier de Musinens   | Dynacité   |
|   | 64) Requalifier le centre commercial du Crédo pour une meilleure qualité de vie et d'achat ainsi que de meilleures conditions de travail pour les commerçants | Commune de Valsershône et la SEMCODA                           |

| Axes  | Actions  | Maître(s) d'ouvrage                         |
|---|--|---|
|   | 65) Favoriser la « réappropriation » du Rhône par la population en créant de nouveaux lieux de convivialité  | Commune de Valserhône                       |
| Axe 4.E : Adapter le territoire au changement climatique                                    | 66) Remplacer une partie des plantes annuelles des espaces publics par des plantes vivaces et/ou résistantes aux épisodes de sécheresse et de forte chaleur et   | Commune de Valserhône                       |
|   | 67) Lutter contre les plantes exotiques envahissantes, invasives et/ou allergisantes   | Commune de Valserhône, CNR                  |
|   | 68) Accroître la végétalisation des espaces publics  | Commune de Valserhône                       |
| Axe 4.F : Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement | 69) Supprimer la dépendance aux ressources en eau de mauvaise qualité et sécuriser l'accès à une eau conforme à la réglementation à l'ensemble de la population, en réalisant des interconnexions                                  | CCPB et Régie des eaux du Pays Bellegardien |
|   | 70) Réaliser la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement afin d'éviter la pollution des rivières et des nappes   | Régie des eaux du Pays Bellegardien         |
|   | 71) Améliorer le traitement des eaux usées en réalisant une nouvelle station d'épuration intercommunale (4 communes) en remplacement de celle de Valserhône-Bellegarde et en mettant aux normes la station de Valserhône-Châtillon | Régie des eaux du Pays Bellegardien         |
|   | 72) Elaborer et diffuser auprès de la population un ensemble de conseils pour économiser la ressource en eau   | Régie des eaux du Pays Bellegardien         |
| Axe 4.G : Une collectivité exemplaire   | 73) Développer et mettre en œuvre une stratégie d'économie d'énergie au sein des bâtiments municipaux et communautaires  | Commune de Valserhône et CCPB               |
|   | 74) Améliorer l'isolation thermique du théâtre Jeanne d'Arc  | Commune de Valserhône                       |
|   | 75) Améliorer les pratiques en matière d'éclairage public  | Commune de Valserhône                       |
|   | 76) Mener une réflexion sur l'évolution des cours d'école (enjeux de sensibilisation au changement climatique, égalité garçons-filles etc.)  | Commune de Valserhône                       |

## Orientation 5 : Développer les solidarités à l'échelle du territoire

| Axes   | Actions   | Maître(s) d'ouvrage           |
|--|---|-------------------------------|
| Axe 5.A : Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie    | 77) Construire un pôle de santé de portée intercommunale qui s'intègre à un dispositif de santé global impliquant l'ensemble des professionnels de santé      | CCPB                          |
|  | 78) Créer un nouveau complexe sportif et récréatif sur une friche industrielle à la plaine d'Arloed   | Commune de Valserhône         |
|  | 79) Elaborer et mettre en œuvre un plan écoles ( <i>carte scolaire et évolution des bâtis</i> )   | Commune de Valserhône         |
|  | 80) Accompagner la création du nouvel EHPAD Croix rouge   | Commune de Valserhône         |
| Axe 5.B : Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi                 | 81) Créer un groupe de réflexion sur le taux de chômage et l'évolution des formations professionnelles en fonction des besoins du territoire                  | CCPB                          |
|  | 82) Aménager un nouveau local loué aux « Restos du Cœur »   | Commune de Valserhône         |
|  | 83) Implanter « La Recyclerie du Pays Bellegardien » et accompagner l'association « Alfa 3A » pour la relocalisation de son chantier d'insertion « Vêt'cœur » | CCPB                          |
| Axe 5.C : Améliorer la qualité de vie et d'accessibilité aux services pour tous les âges | 84) Accompagner la création des projets d'habitat inclusif  | Commune de Valserhône et CCPB |
|  | 85) Mener des actions pour tisser des liens sociaux (liens intergénérationnels, cohésion sociale...)  | Commune de Valserhône         |
| Axe 5.D : Permettre aux citoyens de choisir des projets publics                          | 86) Mettre en place un budget participatif au sein de la commune de Valserhône  | Commune de Valserhône         |
| Axe 5.E :<br>Faire évoluer le zonage des politiques de l'habitat de Valserhône           | 87) Poursuivre la demande de modification du zonage B2 en B1, en vue de rendre la commune plus attractive pour les bailleurs sociaux et privés                | Commune de Valserhône         |